



LE PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES

DOSSIER DE CANDIDATURE A L'INSCRIPTION AU PDESI

Vers un développement maîtrisé des sports de nature, en Pas-de-Calais

LE PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES (PDESI) :

Permettant un accès aux activités sportives à un large public, les sports de nature connaissent un essor considérable. Pratiqué aussi bien au haut niveau que dans la sphère familiale, les sports de nature sont souvent identifiés comme un levier de développement touristique et économique des territoires. L'autre particularité des sports de nature, réside dans la part importante d'individus pratiquants en dehors du cadre associatif. Par la diversité des sports de nature, tous les milieux naturels peuvent être affectés, qu'ils soient terrestres, nautiques ou aériens.

Fort de ce constat, le législateur a confié aux Départements, par les lois du 6 juillet 2000 et du 9 décembre 2004*, la responsabilité en matière de gestion et de développement maîtrisé des sports de nature. En conséquence, les Conseils Départementaux ont l'obligation de créer une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires, relatifs aux sports de nature (CDESI).

En 2013, le Département du Pas-de-Calais a procédé à l'installation de la CDESI, afin d'élaborer son PDESI. Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR), déjà en place sur le Département sera intégré au PDESI sans modification des modalités d'inscription en cours de validité.

POURQUOI INSCRIRE UN ESPACE, SITE OU ITINERAIRE (ESI) AU PDESI ?

1. La pérennisation des accès aux lieux de pratique : l'**Art. 311-1 du Code du Sport** stipule que tous travaux susceptibles de porter atteinte aux espaces, sites et itinéraires inscrits au PDESI, ainsi qu'à l'exercice des sports de nature susceptibles de s'y pratiquer, impliquent que l'autorité administrative compétente pour l'autorisation des travaux prescrivent, s'il y a lieu, les mesures d'accompagnement, compensatoires ou correctrices, nécessaires.

L'**article 311-2** précise que la CDESI doit être consultée sur toute modification du plan ainsi que sur tout projet d'aménagement ou toute mesure de protection des espaces naturels susceptible d'avoir une incidence sur l'exercice des sports de nature dans les espaces, sites et itinéraires inscrits au plan.

Le PDESI sera communiqué aux communes ou établissement intercommunaux, garantissant ainsi sa prise en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).

2. Le respect de l'environnement et développement durable : le développement maîtrisé des sports de nature passe également par une gestion et une exploitation durable des activités. Les ESI inscrits au PDESI font ainsi partie des sites reconnus comme conforme aux exigences environnementales.
3. La conciliation des usages et gestion des conflits éventuels : en tant qu'instance de concertation entre l'ensemble des acteurs concernés par la gestion et l'usage des ESI, la CDESI peut également intervenir sur des questions de conflits d'usages.
4. La promotion des ESI inscrits au plan : le PDESI sera également valorisé par le Département, par le biais de différents supports de promotion (plaquettes, dépliants, sites internet...)
5. Un accès au dispositif « Aménager durablement les ESI du Pas-de-Calais » : programme annuel de subvention ouvert aux ESI inscrits (1^{ère}/2^{ème} catégorie) et classés (3^{ème} catégorie).

En outre, une association, un comité sportif ou une collectivité, a tout intérêt dans ses projets de développement à demander l'inscription d'un lieu de pratique au PDESI.

*Loi n°2000-627, relative à l'organisation du sport en France et loi n°2004-1343 de simplification du droit.

QUI PEUT PORTER UNE CANDIDATURE AU PDESI ?

- ⇒ **Une collectivité** (Département, EPCI, communes...)
- ⇒ **Un Etablissement Public**
- ⇒ **Une association :**
 - Un comité sportif départemental
 - Un club sportif, sous réserve d'un avis favorable de l'instance départementale (ou régionale, le cas échéant) délégué d'une fédération agréée.

PRATIQUES ELIGIBLES

ACTIVITES TERRESTRES



Marche Nordique¹ – Randonnée VTT¹ – spots VTT (descente, stade VTT...) – Escalade – Trail¹ – Course d'Orientation (parcours permanents) – Disc-Golf – Char à voile

ACTIVITES NAUTIQUES :



Aviron – Canoë-Kayak – Plongée – Voile – Surf – Ski nautique - Pêche (parcours « No Kill » et réciprocaires)

ACTIVITES AERIENNES :



Vol libre – ULM – Aéromodélisme – Vol à Voile – Parachutisme

¹PRATIQUES SPORTIVES ELIGIBLES AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)



Randonnée pédestre (PR, GR, GRP, boucle de trame verte) – Randonnée équestre – Trail – Marche nordique – VTT

²LE CAS PARTICULIER DES SITES MULTISPORTS

- Un dossier spécifique est également proposé pour les sites multisports (plusieurs ESI liés à un site géré par le même gestionnaire)

LE PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR), UN OUTIL COMPLEMENTAIRE DU PDESI



Créé initialement dans un souci de sauvegarde et de protection des chemins ruraux, le PDIPR est un outil opposable aux tiers apportant une réelle protection juridique aux itinéraires qui y sont inscrits. Aussi, il constitue un outil complémentaire au PDESI qui, bien qu'incitatif, n'est pas opposable juridiquement.

En votant en juin 2018, le Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN), le Conseil départemental du Pas-de-Calais a enclenché un processus d'extension du PDIPR à l'ensemble des activités d'itinérance terrestre (randonnée pédestre,

équestre, trail, marche nordique et VTT). Cette décision s'inscrit dans une démarche d'articulation cohérente du PDIPR et du PDESI.

En conséquence, l'inscription des itinéraires cités précédemment ne relève pas du présent appel à projet. En effet, la démarche émane d'abord du Département qui identifie les itinéraires d'intérêt départemental dans le cadre d'une procédure différenciée :

→ Procédure d'inscription au PDIPR : élément autonome du PDESI concerté avec la CDESI

Au stade du projet :

1. Avis de la commission sports de nature du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) notamment pour les tronçons supportant une multiactivité.
2. Avis d'acteurs clés du territoire (MDADT, Offices de Tourisme, EPCI).

Au stade de l'inscription au PDIPR :

1. Présentation du projet aux commissions compétentes au sein du Conseil départemental.
2. Transmission du projet au Préfet et aux Maires des communes concernées pour recueillir leurs observations. Les Conseils Municipaux émettent un avis sur le projet, proposent le cas échéant une modification de tracé et doivent délibérer sur l'inscription des chemins concernés.
3. Information auprès de Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI)
4. Inscription définitive de l'itinéraire au PDIPR par la Commission Permanente du Conseil départemental. **Cette inscription au PDIPR vaut inscription au PDESI**
5. Sollicitation des propriétaires privés pour signature des conventions de passage.

En bref, si la procédure est différente, la finalité reste de répondre aux objectifs de développement maîtrisé définis dans le cadre de la démarche CDESI-PDESI. Il s'agit surtout de mettre à profit l'intérêt juridique du PDIPR au service de la pérennisation des accès aux lieux de pratique.

TROIS PRINCIPES FONDAMENTAUX

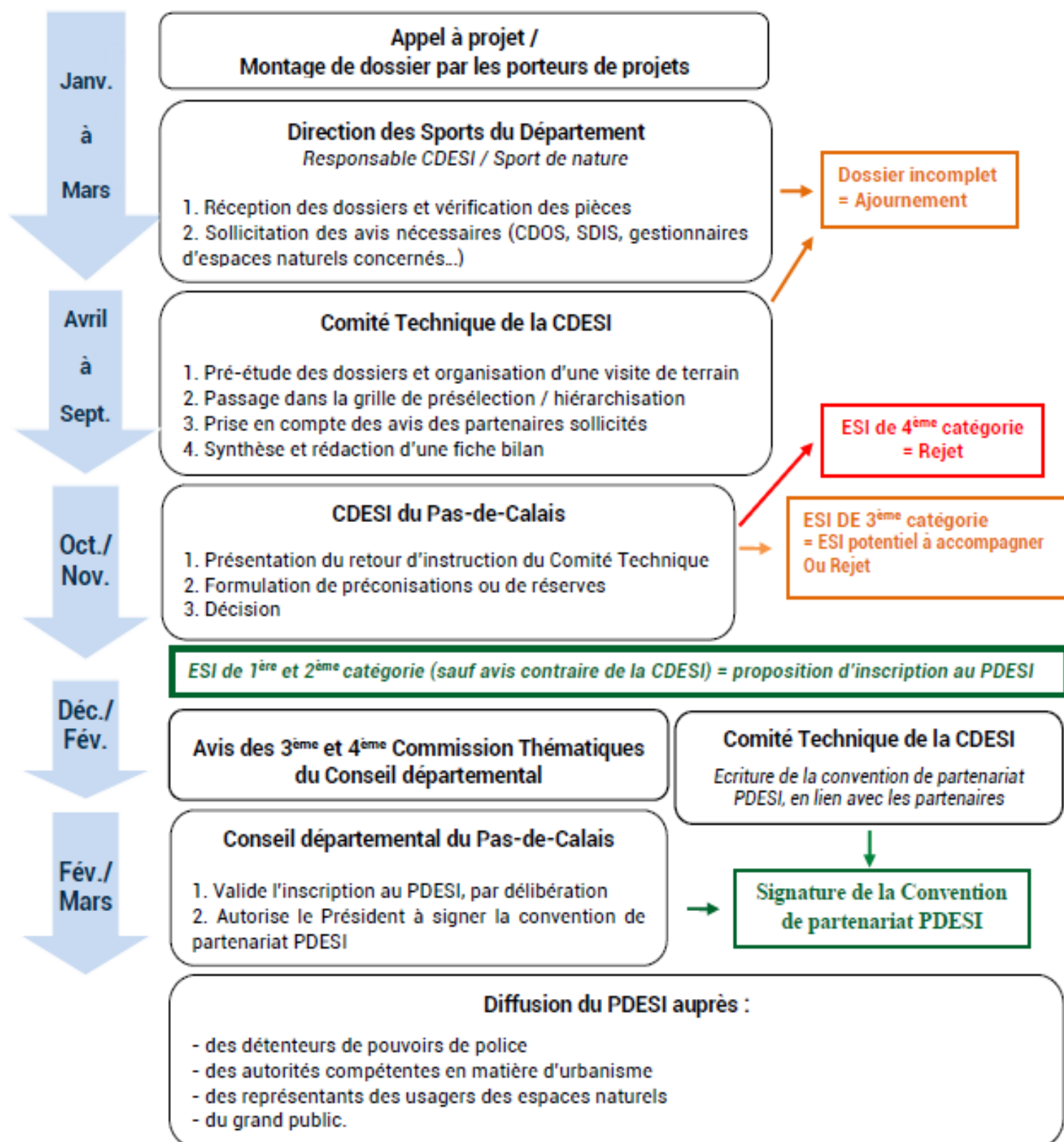
Pour pouvoir prétendre à l'inscription au PDESI, le site de pratique doit répondre à 3 critères fondamentaux :

- ⇒ Accessibilité : maîtrise d'usage (conventionnement entre le(s) gestionnaire(s) et le(s) propriétaire(s))
- ⇒ Compatibilité environnementale : avec les mesures de protection du patrimoine naturel, les documents d'urbanisme ou autres documents de gestion entrant en vigueur sur le site.
 - ❖ **Pour les ESI situés en zone Natura 2000, une évaluation des incidences sera nécessaire préalablement à l'inscription.**
 - ❖ **Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département ne sont pas éligibles à cet appel à projet.**
- ⇒ Qualité : sécurité, entretien, aménagement, services, animation, situation géographique.

PROCEDURE D'INSTRUCTION DU DOSSIER (HORS PDIPR)

Chronologie

6 étapes



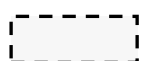
DOSSIER D'INSCRIPTION AU PDESI DU PAS-DE-CALAIS : GRILLE D'ANALYSE DE L'ESI (V. 3)

(À compléter par le porteur de projet)

ATTENTION : Tout dossier incomplet sera ajourné

Pièces à joindre au dossier d'inscription :

- La présente grille d'analyse, dûment complétée
- Pour les associations : les statuts, l'extrait de publication au Journal Officiel, l'agrément, l'affiliation, le cas échéant.
- Le plan de localisation délimitant précisément le lieu de pratique, ses accès, les parkings et les services associés (parking, accueil, aménités...) sur fond de carte IGN au 1/25 000
Coordonnées GPS du site :
- Un plan cadastral précisant l'emprise foncière de l'ESI.
- S'il existe des zones de dangers sur l'ESI, joindre un plan indiquant ces zones de dangers
- Le(s) règlement(s) portés à la connaissance des usagers du site (sécurité, règlement sportif, respect de l'environnement...etc)
- Les documents (convention(s), bail(s), AOT...) attestant de la maîtrise d'usage de l'ESI.
- Les certificats concernant d'éventuels labels
- Une lettre d'accompagnement, adressée à Monsieur le Président du Conseil Départemental. Celle-ci doit mettre en exergue, l'intérêt de la candidature.
- Une attestation certifiant la conformité des éléments fournis dans le présent dossier (*modèle joint en annexe*)
- **Tous documents complémentaires permettant de justifier les informations transmises ou susceptibles d'alimenter l'instruction du dossier (ex : flyers présentant les activités proposées, photos...)**

 = Cadre réservé aux services du Département

Contacts :

Jérémy DECROIX, Chargé de mission sport de nature - Département du Pas-de-Calais (*Direction des Sports*)

Tel : 03.21.21.91.88 / Mail : Decroix.jeremy@pasdecalais.fr

Dossier à renvoyer à l'adresse ci-dessous :

Monsieur le Président
du Conseil Départemental du Pas-de-Calais
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
620018 ARRAS CEDEX 9

IDENTITE DU PORTEUR DE PROJET

Organisme :

Nom et prénom du référent :

Qualité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° de téléphone :

N° de portable :

Adresse mail :@.....

IDENTIFICATION DE L'ESI

Dénomination :

Type : Parcours Canoë-Kayak Parcours d'aviron Autre, préciser :

Gestionnaire(s) :

Nombre de parcours proposés :

Kilométrage total :

Nombre de points d'accès à l'eau (embarquement, débarquement) :

Où se situent-ils ?

.....

Situation géographique

Commune(s) :

E.P.C.I :

Canton :

Territoire(s) :

Arrondissement préfectorale :

Situation foncière

Embarquement (départ) : Domaine privé Domaine public Domaine privé des collectivités²
 Domaine privé de l'Etat (ex : forêt domaniale)

Si les statuts sont multiples, préciser :

Embarquement-débarquement intermédiaire 1 : Domaine privé Domaine public
 Domaine privé des collectivités Domaine privé de l'Etat (ex : forêt domaniale)

Si les statuts sont multiples, préciser :

Embarquement-débarquement intermédiaire 2 : Domaine privé Domaine public
 Domaine privé des collectivités Domaine privé de l'Etat (ex : forêt domaniale)

Si les statuts sont multiples, préciser :

Embarquement-débarquement intermédiaire 3 : Domaine privé Domaine public
 Domaine privé des collectivités Domaine privé de l'Etat (ex : forêt domaniale)

Si les statuts sont multiples, préciser :

Embarquement-débarquement intermédiaire 4 : Domaine privé Domaine public
 Domaine privé des collectivités Domaine privé de l'Etat (ex : forêt domaniale)

Si les statuts sont multiples, préciser :

Débarquement (arrivée) : Domaine privé Domaine public Domaine privé des collectivités
 Domaine privé de l'Etat (ex : forêt domaniale)

Si les statuts sont multiples, préciser :

Propriétaire(s) :

	Propriétaire(s)	Références cadastrales	Maîtrise d'usage ?
Embarquement			OUI / NON
Intermédiaire 1			OUI / NON
Intermédiaire 2			OUI / NON
Intermédiaire 3			OUI / NON
Intermédiaire 4			OUI / NON
Débarquement			OUI / NON

Rayer la mention inutile

Maîtrise d'usage (Autorisation(s)): Oui Non

Si oui, par le biais de quel(s) document(s) (contrat, convention, bail, Autorisation d'Occupation Temporaire) ?

.....

⁽²⁾ Le domaine privé des collectivités correspond à l'ensemble des propriétés foncières (terrain ou chemin ayant une référence cadastrale) appartenant à une collectivité.

FONCTIONNEMENT

Entretien des points d'accès à l'eau : Département Commune(s)

Intercommunalité (Communauté de Communes, d'Agglomération ou Communauté Urbaine)

Autre(s), préciser :

.....

Entretien du parcours et de ses abords : Département Commune(s)

Intercommunalité (Communauté de Communes, d'Agglomération ou Communauté Urbaine)

Autre(s), préciser :

L'entretien est-il réalisé en lien avec une association d'insertion ? oui non

Existe-t-il un plan de gestion : oui non

Si oui, s'agit-il d'un plan de gestion écologique ? oui non

Préciser quels sont les autres usagers de la voie d'eau :

.....

La conception et le balisage des itinéraires ont-ils été effectués en concertation avec les autres usagers des sentiers (ex : les associations de pêcheurs) : oui non

Partage de l'espace :

Excellent - réglementation en rapport, partenariat avéré entre les usagers (convention, projets communs...), périodicité liée aux autres usages du site ou à des paramètres environnementaux...etc

Bon - avis partagé par les différents usagers, mais conciliation non formalisé

Correct – pas de conflit d'usage avéré, mais des améliorations sont nécessaires

Conflit(s) d'usage avéré(s) – Si oui, le ou lesquels :

.....

.....

Réglementation sur le site

Balisage et signalétique FFCK sur le parcours : oui non

Réglementation(s) sur site : oui non

Si oui, règlement sportif : oui non

Préciser :

Règlement d'usage (*respect de la nature, espèces protégées, balisage FFCK...*) : oui non

Si oui, préciser :

Le règlement sportif et/ou d'usage est affiché au point de départ : oui non

Plan de gestion : oui non

Capacité d'accueil :

Fréquentation : ≤10 pers./jour entre 10 et 50 pers./jour ≥50 pers./jour

Aléatoire, préciser :

Période (*si toute l'année, ne cocher que cette case*) : toute l'année week-end

semaine (scolaires) semaine (hors scolaires) période estivale période hivernale

Périodicité liée aux autres usages du site ou à des paramètres environnementaux (*ex : périodes de reproduction piscicole, de l'avifaune, pêcheurs...*), préciser :

.....

CRITERES SPORTIFS

ESI labellisé par un label fédéral ou équivalent :

oui, précisez : non

Encadrement des pratiques : oui non

Si oui le ou lesquels :

Existe-t-il un ou plusieurs clubs supports : oui non

Si oui le ou lesquelles :

Fédération(s) d'affiliation ?

.....

Le site est-il utilisé régulièrement par une section sportive rectorale ? oui non

Si oui, laquelle :

Accueil de manifestation(s) sportives sur (ou au départ de) l'ESI : oui non

Nom de la manifestation	Type d'activités (<i>trail, raid multisports...</i>)	Niveau (local, départemental, régional, national, international)	Nbr de participants

ACCESSIBILITE AU SITE ET A LA PRATIQUE

Conditions d'accès au site

Existe-t-il des restrictions d'accès au site (ex : être licencié au club...) ? oui non

Si oui, lesquelles :

L'accès au site est-il payant : oui non

Horaires d'ouverture : oui non

Si oui, préciser :

Période(s) de fermeture : oui non

Si oui, préciser :

Accessibilité au site (point(s) de départ(s)) :

Moyen d'accès à l'ESI : à pied en voiture Autre, préciser :

Type de voie d'accès : route/chemin public chemin privé, gestion :

.....

Accessibilité en transport en commun (gare ou arrêt de bus à moins d'1 km) :

.....

Remarque(s) :

.....

Accessibilité handicap :

Les parcours sont-ils accessibles aux personnes en situation de handicap : oui non

Les accès à l'eau sont-ils adaptés aux personnes en situation de handicap : oui non

Si oui, préciser :

Si oui, énumérer l'ensemble des aménagements et/ou prestations prévus à cet effet :

.....

Autres aménagements et/ou prestations en projet (fournir l'extrait de délibération actant ce projet) :

.....

.....

Label « Tourisme Handicap » (ESI ou équipement associé) : oui non

Si oui, niveau(x) de handicap : déficient visuel auditif intellectuel moteur

Label « Espace Loisirs Handisport » (ESI) : oui non

Label « Sport Adapté » (ESI) : oui non

Label « Accessibilité » du CDOS 62 : oui non

Accessibilité sportive :

Niveau(x) d'expertise(s) requis pour pratiquer sur l'ESI : expert sportif tout public

Complément d'information :

ATTENTION : Si l'ESI réclame un niveau de pratique confirmé, il est obligatoire d'informer le public

SECURITE

Existe-t-il des voiries utilisables uniquement par les sapeurs-pompiers ? oui non

Existe-t-il des barrières ou portails accessibles uniquement par les sapeurs-pompiers ? oui non

Si oui, par le biais de quel dispositif ?.....

.....

Moyens de secours disponibles sur place : Extincteurs DAE (Défibrillateurs Automatisés Externes)

Autres, préciser :

Existe-t-il un dispositif d'alerte des secours ? oui non

Si oui, lequel ?

L'ESI dispose-t-il de Plaques PSP (Point de Secours Public) ? oui non

L'ESI dispose-t-il de plans aux entrées du site ? oui non

Existe-t-il des plans d'eau sur l'ESI ? oui non

Si oui, le(s)quel(s) ? :

Existe-t-il des zones de danger sur l'ESI ? oui non

(Si oui, indiquer ces zones de danger sur les plans joints au présent dossier)

⁽³⁾ Points de Secours Publics : ce dispositif de sécurité préventive, sera présenté en annexe.

VOLET ENVIRONNEMENTAL

Afin d'évaluer au mieux le niveau de connaissance du porteur projet, vis-à-vis des enjeux environnementaux sur l'ESI, nous vous encourageons à renseigner cette partie, autant que faire ce peut.

Ces informations peuvent être obtenues facilement sur internet :

Espaces Naturels Sensibles : www.eden62.fr

Documents d'inventaires et dispositifs de protection du patrimoine naturel ou historique :

www.geoportail.gouv.fr ou sur le portail de données communales de la DREAL : www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

L'ESI EST-IL IDENTIFIE DANS UN DOCUMENT D'INVENTAIRE : oui non

Si oui :

- ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)
- ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux)
- SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique)
- ZDH (Zone à Dominante Humide)

L'ESI EST-IL PRESERVE AU TITRE DES ESPACES NATURELS : oui non

Si oui :

- Site ENS (Espace Naturel Sensible) - **Les ENS n'ont pas vocation à devenir des ESI inscrits au PDESI**
- Site CELRL (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres) – **Candidature soumise à l'avis du CELRL**
- Site CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) – **Candidature soumise à l'avis du CEN Nord/Pas-de-Calais**
- Site Natura 2000 (ZPS ou ZSC) – **Evaluation des incidences Natura 2000 nécessaire (Contacter la Direction Départementale des Territoires et de la Mer : 03.21.22.98.93 / Mail : ddtm-natura2000@pas-de-calais.gouv.fr)**
- Autre

L'ESI FAIT-IL L'OBJET DE MESURE REGLEMENTAIRE : oui non

Si oui :

- inscrit/classé
- Réserve naturelle (Nationale ou Régionale)
- Espace boisé classé
- APPB (Arrêté Préfectoral de Protection Biotope)
- RBD (Réserve Biologique Domaniale)
- Plan(s) de Prévention des Risques (PPRI, PPRN...)

L'ESI EST-IL SITUE SUR UN TERRITOIRE LABELISE : oui non

Si oui :

- PNRCMO (Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale)
- Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale
- Grand Site des Deux-Caps
- UNESCO
- Ramsar

DESCRIPTION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX (à préciser):

- Habitats.....
- Espèces.....
- Géologie.....
- Paysages.....
- Eau.....

Quel(s) moyen(s) mettez-vous en œuvre pour prendre en compte les aspects environnementaux ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

TOURISME ET SERVICE CONNEXES

Aménagements et Service(s)aux usagers :

Stationnement voiture : oui, capacité : non

Si oui, le parking est-il à proximité directe de l'ESI ? oui non

Si non, indiquer la distance :

Stationnement autocars : oui, capacité : non

Stationnement vélo : oui non

Barres d'attache pour chevaux : oui non

Poubelles : oui non

Tables/Bancs : oui non

Vestiaires : oui non

Sanitaires : oui non

Signalétique : oui non

Aménagement(s) pédagogique(s) : oui non

Point d'accueil : oui non

Si oui, nombre d'agents d'accueil permanents :

Location de matériel : oui non

Si oui, quel(s) prestataire(s) :

.....

Potentiel touristique :

Restauration : oui non

Si oui, préciser : sur place à proximité, préciser la distance :

Hébergement : oui non

Si oui, préciser : sur place, nombre de lits : à proximité, préciser la distance :

Types d'hébergements sur place ou à proximité : Hôtel Gîte/chambre d'hôtes

Camping Halte nautique/Port de plaisance Aires de service camping car

Points d'intérêts touristiques à proximité :

.....

.....

Commerces à proximité : Boulangerie épicerie multi-services Café/restaurant

L'ESI est-il desservi par des itinéraires de circulation en mode doux ?

Piste(s) de cyclable(s) : oui non

Véloroute(s) Voie(s) Verte(s) : oui non

Itinéraire(s) de randonnée(s) pédestre, VTT, nautique : oui non

Autres, préciser :

Autre(s) Equipement(s) spécifique(s) :

.....

PROMOTION / COMMUNICATION

Référencement de l'ESI : Site(s) internet(s) guides plaquettes/brochure

Pour chacun d'entre eux, précisez :

.....

Points d'informations : Office de tourisme Mairie Panneau d'accueil

Autre, préciser :

Supports de communication : Site internet Application mobile

Flyers Brochure/Dépliants

Autre, préciser :

Support d'information multi-langues :

oui

non

Si oui, quelle(s) langue(s) :

**PRESENTEZ SUCCINCTEMENT L'ESI : SES ATOUTS, SES POINTS FAIBLES
ET L'INTERET DE SON INSCRIPTION AU PDESI**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE L'ESI, A COURT ET MOYEN TERME ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....